

quelques-uns ont pris cette initiative et ont réussi à créer une forte demande pour le bacon du Canada. Puis ils se sont trouvés dans la situation suivante: après avoir créé un marché d'environ huit millions de livres par mois dans le cas d'une seule maison, par suite d'un fléchissement de l'offre de porcs sur le marché du Canada elle n'a pu se procurer assez de marchandise pour répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, après avoir fait d'immenses sacrifices pour créer cette demande, l'approvisionnement, pour des raisons qui échappaient à son contrôle, a fait défaut et cette maison n'a pu fournir du bacon canadien aux clients qui lui en demandaient. En conséquence ces distributeurs ont dû s'adresser de nouveau au Danemark pour se procurer leur bacon.

Tant que dans notre industrie nous comptons des individus qui travailleront, comme nous le faisons tous un peu, même si nous ne voulons pas l'admettre, chacun pour son propre bénéfice personnel, on n'exportera pas de bacon en Grande-Bretagne quand on pourra obtenir un meilleur prix au pays. Je crois que si nous devons retenir le marché du bacon ou de tout autre produit nous devons prendre les mesures nécessaires pour assurer des expéditions au moins régulières et assez fortes pour répondre à la demande de nos produits. Le seul moyen que je connaisse est d'engager les producteurs du Canada à s'organiser et à créer un système qui leur soit propre, par l'intermédiaire du bureau de l'organisation du marché, afin d'indemniser les éleveurs de porcs durant ces mois de l'année où l'élevage est plus dispendieux. Compte tenu de l'époque de la naissance des jeunes porcs, les éleveurs qui produisent lorsque l'élevage coûte davantage devraient toucher des primes, ou l'on devrait fonder une caisse pour assurer des expéditions uniformes.

Je pourrais m'étendre sur ce point et sur d'autres sujets connexes, mais je vous ferai grâce pour ce soir. Je crois que les reproches des honorables députés d'en face, surtout ceux de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) soit bien mal fondés. Par exemple, je ne pense pas qu'ils soient si préoccupés que cela de l'expansion commerciale du Canada, car autrement ils n'auraient pas été aussi virulents, et j'emploie cette expression de propos délibéré, dans leur opposition aux accords d'Ottawa. On a parlé des effets du tarif sur notre bois d'œuvre, mais jamais aucune initiative d'un gouvernement quelconque du Dominion du Canada n'a plus fait pour encourager l'écoulement de nos produits forestiers que les accords d'Ottawa; cependant les honorables députés d'en face les ont combattus avec acharnement, non seulement quand la Chambre les a adoptés en 1932, mais encore au cours de la présente session.

L'honorable député de Témiscouata a fait une autre déclaration. J'ai compris qu'il avait dit que l'exportation de nos produits laitiers aux Etats-Unis avait diminué parce que les cultivateurs de l'Est du Canada avaient vendu trop de bestiaux à la république voisine. Je ne crois pas que ce soit là la raison, ou que les cultivateurs de la province de mon honorable ami acceptent cela comme une raison.

M. MacLEAN (Prince): Monsieur le président, je regrette de n'avoir pas été présent ici lorsque le ministre du Commerce (M. Hanson) a parlé sur le tarif imposé sur le sucre de Cuba, et sur l'effet de ce tarif sur le commerce des pommes de terre des Provinces maritimes et nos expéditions de ce produit.

Cette histoire est déjà assez vieille. J'ai ici un article d'un journal cubain, *El Mundo*, traitant de la visite de l'honorable M. Macdonald:

Les relations commerciales entre Cuba et le Canada, après l'expiration du *modus vivendi* en décembre, ont fait l'objet d'une discussion entre le ministre canadien Macdonald, l'attaché commercial canadien Marmack, les hauts fonctionnaires du département d'Etat, de l'Agriculture, du Commerce, du Travail et les membres de la Commission du tarif. Le département d'Etat est supposé avoir indiqué que Cuba ne modifiera pas sa politique tarifaire, mais songera à des changements en faveur du Canada pourvu que ce dernier pays fasse des concessions spéciales sur le sucre, le rhum et le tabac de Cuba, et les représentants du Canada ont accepté d'étudier la question.

Notre représentant canadien, l'honorable M. Macdonald, accepta d'étudier le problème et de faire rapport, après son retour, à son propre Gouvernement. Cela se passait en 1931. C'est à cette époque que notre bon ami, M. Macdonald se rendit à Cuba, et c'est là le rapport que les journaux cubains donnent de son entrevue. Qu'a fait le Gouvernement actuel du rapport de M. Macdonald à son retour? Nous avons tenté à plusieurs reprises d'obtenir un rapport de sa mission, et finalement, nous avons une déclaration du Gouvernement qui dit: "Cuba est prêt à commercer avec nous si nous faisons certaines concessions." Quelles concessions ce Gouvernement a-t-il accordées à Cuba? J'ai ici une copie d'un décret de conseil adopté le 27 janvier 1932; en voici un passage:

Considérant que le ministre du Revenu national fait rapport que le sucre granulé est importé au Canada dans des conditions préjudiciables aux intérêts des producteurs canadiens de ce produit,

En conséquence, Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du ministre du Revenu national et sous l'autorité de l'article 43 de la loi des douanes, chapitre 42, Statuts révisés de 1927, modifié par l'article 4, chapitre 2 des Statuts de 1930, deuxième session, autorise le ministre du Revenu national à fixer la valeur du sucre granulé